



Liberté de publication sur internet

Par **GJerome**, le **22/02/2012** à **10:33**

Bonjour,

Je m'occupe d'un guide touristique (gratuit) sur la Haute Savoie. Il y a différentes rubriques avec un avis de la rédaction et les internautes peuvent aussi laisser leurs avis.

Et pour la deuxième fois un restaurateur me demande d'enlever son restaurant du guide car certains avis d'internautes ne lui profitent pas. [Voici la fiche restaurant en question.](#)

Le propriétaire me menace d'aller au tribunal car je porte préjudice à son établissement. Après m'être renseigné sur internet, je suis dans mon droit car je ne diffuse pas de propos diffamatoire. Pouvez vous me confirmer que je ne risque rien en laissant la fiche. Et il s'agit bien de liberté d'expression ?